DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL
26 rue du Loup-01440 VIRIAT
Tél. 04 74 22 87 87-Fax 04 74 22 36 92-E-mail district@ain.fff.fr

RAPPORT D'ARBITRE pour RESERVE TECHNIQUE D'ARBITRAGE (page1)

A RETOURNER IMPERATIVEMENT au DISTRICT dans les 24 heures après la rencontre quelle que soit la position du club à l'issue du match

ARBITRE			
NOM :	Prénom:	N° de Licence :	
E mail :		N° de Téléphone :	
Rue		N°	
Lieu dit :			
Code Postal :		Ville :	

Date		Heure		Terrain		
N° du Match		Catégorie		Compétition		Poule

Réserve déposée à la :		Minutes	Le score était à ce moment là de :

Clubs		Buts			*Tirs au
Recevant :		Lettre :		Chiffre :	
Visiteur :		Lettre :		Chiffre :	

Cette réclamation a été portée :

A l'arrêt de jeu consécutif au fait contesté ☐	Au premier arrêt de jeu suivant le fait contesté ☐	
Après plusieurs arrêts de jeu ☐	A la mi-temps ☐	A la fin du match ☐

Cette réclamation a été énoncée par :

Le capitaine de l'équipe plaignante ☐	Par un dirigeant ☐	précisez

Donner les termes exacts de la réserve (joindre obligatoirement la carte d'arbitrage)

Cette réserve a été inscrite sur la feuille de match :

Au moment des faits ☐	A la mi-temps ☐	A la fin du match ☐

La réserve a été retranscrite par :

Par l'arbitre ☐	Autre personne ☐	Précisez

District de l'Ain Football

RAPPORT RESERVE TECHNIQUE (page 2)

A adresser au District dans les 24 heures avec la page 1

Rapport circonstancié

Décrivez les faits tes qu'ils se sont produits selon votre version (origines, leurs conséquences, votre attitude, votre décision et comment le jeu a été repris……)

Nom :
A :
Le :

Signature obligatoire :